



Une filière silencieuse

En cherchant sur internet avec les mots clés suivants: « pisciculture, aquaculture, FFA » associés à DCE, on obtient:

Avec « FFA », Fédération Française d'Athlétisme,
Avec « DCE », le résultat est pléthorique. Marc Laimé arrive souvent au devant de la scène. Marc Laimé est journaliste. Il n'utilise pas l'eau. Il a copieusement traité la thématique de l'eau.

Avec pisciculture + DCE = néant.

Que pensent donc les pisciculteurs, premiers utilisateurs de l'eau ?

Toutes les prescriptions découlant de l'interprétation de la DCE leurs conviennent-elles?

N'ont-ils rien à dire sur les projets d'arasements des seuils? La préservation des droits fondés en titre?

Les conditions d'accès à la profession par la valorisation de certains seuils sans usage? C'est vrai que les candidats à l'installation sont extrêmement rares, mais quand tous les droits d'eau auront été supprimés, il nous semble encore plus difficile qu'aujourd'hui d'obtenir la moindre autorisation de dérivation de l'eau d'un cours d'eau. Or sans eau, pas de pisciculture.

Aucune remarque sur les articles L.214-17 ni sur le débit réservé du 214-18? Tous les ouvrages sont aux normes?

On entend gronder FHE et la FFAM mais silence radio de la filière piscicole, discrète, censée se développer et jouer « un rôle majeur » dans l'autonomie alimentaire. Le jour d'autosuffisance qui baisse d'année en année et qui était le 22 mai en 2012 pourrait continuer à baisser. Avons nous vraiment envie de combler le déficit de cette balance commerciale qui va atteindre 3 milliards d'euros pour les produits aquatiques?